

# RELEVÉ DES PRIX

PRIX DES SORTES MARCHANDES DE PAPIERS ET CARTONS RÉCUPÉRÉS  
 ACHETÉES SUR LES MARCHÉS FRANÇAIS ET DESTINÉES AUX USINES DE RECYCLAGE

## DONNÉES MENSUELLES

en €/tonne			jan-07	jan-06	déc-06
Sortes ordinaires	1.02	Papiers et cartons mêlés d'origine, triés	43,36 - 44,54	34,24 - 34,58	42,99 - 44,71
	1.04	Emballages commerciaux	51,02 - 52,03	42,78 - 43,20	52,01 - 52,07
	1.05	Ondulés récupérés	60,21 - 61,60	51,77 - 52,08	60,12 - 61,60
Sortes à désencrer	1.06/1.06.01	Magazines invendus / Magazines invendus sans dos collés*	79,87 - 83,93	65,19 - 71,87	77,82 - 83,54
	1.08/1.09/1.10	Journaux et magazines mélangés*	76,94 - 78,88	63,80 - 64,86	73,45 - 74,98
	1.11 **	Papiers graphiques triés, pour désencrage *	60,37 - 63,37	49,15 - 55,25	56,75 - 58,88
	2.02	Journaux invendus	83,31 - 91,30	76,66 - 89,93	83,29 - 91,43
	2.05/2.06	Papiers de bureau triés / Archives couleur	91,37 - 117,70	83,68 - 105,27	90,96 - 113,76
Autres sortes dont sortes supérieures	3.03/3.04	Rognures blanches légèrement imprimées sans bois (avec colle) / Rognures blanches légèrement imprimées sans colle	140,28 - 148,52	138,90 - 144,20	149,95 - 157,74
	3.10	Imprimés sans bois	105,96 - 110,82	96,26 - 98,32	105,91 - 109,94
	3.17	Rognures blanches	248,90 - 251,59	244,14 - 251,22	246,17 - 255,22

\* conditionnement en balles ou en vrac

\*\* sorte en provenance des ménages (prix et volumes hors contrats de collecte sélective)

NB : les prix sont les prix "départ" (hors frais de transport) à la tonne des sortes marchandes de papiers et cartons récupérés, conformes à la norme NF EN 643 et conditionnées en balles de 600 kg à 1200 kg, pratiqués à l'achat par les usines de recyclage

Mention "na" (non appréciable) : au moins 3 réponses obtenues mais il manque celle d'un consommateur majeur empêchant la prise en compte significative du résultat.

Mention "nd" (non disponible) : moins de trois réponses obtenues.

Les déclarations des usines utilisées pour la réalisation de l'enquête (mois "m") sont pondérées par leur consommation du mois précédent (mois "m-1").

**Annexe technique disponible, sur simple demande, auprès du secrétariat**